

Monarchie parlementaire. 10 millions d'habitants.

Capitale : Bruxelles (1 million d'habitants, 2 dans l'agglomération).

Langues officielles: néerlandais, français et allemand. 305 000 étudiants¹.

31% des jeunes se dirigent vers l'enseignement supérieur².

La Belgique, avec ses trois régions et ses trois communautés qui ne se correspondent pas exactement, ne s'aborde pas sous l'angle de la simplicité. L'enseignement supérieur s'organise aussi de façon complexe, car les Belges ont le souci de permettre des passerelles entre tous les types de formation, à tous les niveaux.

Les étudiants ont le choix entre les universités publiques ou privées, confessionnelles ou non, les écoles professionnelles, les institutions dispensant les formations artistiques (architecture comprise), et les " hautes écoles ", intégrées dans les universités, mélangeant théorie et pratique. Un *numerus clausus* intervient au bout de trois ans des études de physique et de médecine, objet de nombreux reproches, mais il n'y a pas d'examen d'entrée aux universités, sauf pour les hautes écoles.

Le gouvernement a imposé des collèges inter universitaires destinés à permettre une meilleure connexion entre les projets d'études, qui se développent autour de thématiques variées comme l'environnement ou l'Europe. Les étudiants cherchant à s'investir dans un projet précis, s'il ne rentre pas dans le cadre de leurs études, passent le plus souvent par des organismes spécialisés, des associations existantes.

La participation des étudiants est précisément définie dans les grandes écoles avec un système d'union étudiante autonome recevant des fonds per capita. Dans les universités, cette participation est reconnue mais ses modalités varient. Le canevas minimum établi impose une organisation des étudiants pour des sujets spécifiques comme les affaires sociales, avec rapport annuel et budget précis, mais rien ne prévoit leur financement ou le nombre d'étudiants requis.

Les frais d'inscription vont de 125 à 700 Euros. La Belgique a une forte tradition " familiale ", qui entraîne que les étudiants sont considérés comme dépendants de leur foyer tant qu'ils n'ont pas fini leurs études. Les étudiants pouvant prouver leur indépendance ont accès à des bourses, mais une faible minorité d'entre eux les revendique. Les jobs d'été sont fréquents, les étudiants peuvent travailler un mois par an sans sortir du foyer fiscal de leurs parents. Les étudiants des couches sociales les plus défavorisées ont souvent des emplois de 10h par semaine pendant l'année.

En conséquence, la vie associative universitaire a des aspects très divers selon les établissements et les lieux. Dans les spécificités belges, Louvain-la-Neuve est un exemple intéressant à développer. C'est l'université qui a créé la ville, en 1971 : l'Université Catholique de Louvain qui se trouvait en Flandres, a dû se dédoubler en deux universités distinctes suite aux pressions du monde politique flamand, hostile au maintien d'une université francophone sur son territoire. L'une, flamande, est restée à Louvain, l'autre, francophone, a émigré sur une terre qui a pris le nom symbolique de Louvain-la-Neuve. En 2000, pour la première fois, le nombre d'habitants a égalé le nombre d'étudiants toujours supérieur auparavant. L'université possède toujours tous les terrains de la ville, les propriétaires ne le sont que pour 99 ans.

Dans ce contexte, la vie ne pouvait être qu'étudiante ! Les 16 000 étudiants présents à Louvain-la-Neuve s'organisent dans différents groupes. L'assemblée générale des étudiants représente l'ensemble des étudiants auprès de l'université : ses membres sont élus par environ 15 % de votants, avec des quotas de représentation des facultés. Elle dispose d'une maison des étudiants, avec un foyer, des salles d'étude et une salle de fête, et s'efforce surtout de se légitimer : être plus visible, plus présente auprès des étudiants. En parallèle, elle coordonne des commissions consacrées à l'enseignement, au social, à la culture, etc.

Les cercles rassemblent les étudiants par filières, les représentent, assurent quelques services (cafétéria, reprographie) et l'animation. Les " régionales " rassemblent les étudiants par origine géographique, et conservent toute une série de traditions : blason, baptême pour entrer, chants, etc. 15 % environ des étudiants en font partie.

Enfin, les étudiants peuvent réaliser leurs projets ou leurs hobbies dans les kots à projets, dits " kap ". Ce sont des maisons abritant 8 à 10 jeunes motivés par un même projet. Les domaines couverts vont de l'animation de l'université (culturelle, sportive...) à l'environnement, l'humanitaire, le soutien scolaire ou l'aide aux étudiants handicapés. Chaque année les quelques 75 kaps sont évalués par une commission de reconduction, composée d'étudiants, d'habitants et de représentants de l'université, et de nouveaux peuvent voir le jour. Les étudiants qui logent dans les kaps bénéficient de loyers un peu moins élevés qu'ailleurs. Les projets eux-mêmes sont autogérés, l'université donne des fonds au collectif de ces kots, qui s'occupe ensuite de la redistribution. La plupart du temps, les financements proviennent des recettes d'une soirée organisée, et dans les autres cas de l'extérieur.

Les organisations de jeunesse sont représentées dans toutes les universités. En dehors des kots à projet, les associations bénéficient souvent d'un local et de certaines facilités matérielles comme ordinateur ou photocopier. Les associations n'ont jamais de fonds pour leur structure permanente et ne trouvent des subventions que pour des projets précis.

Au niveau des régions de la Belgique francophone et flamande, on trouve bien entendu des syndicats et des fédérations de jeunes, pas exclusivement étudiants. En Wallonie par exemple la FEF, fédération des étudiants francophones est présente partout dans le secondaire et l'enseignement supérieur, réagit et donne son avis sur tout. Bien que cela ne soit pas imposé par la loi, elle est automatiquement mise à la table des négociations en cas de réforme. La situation est similaire en Flandres avec le VVS. Cependant, peu d'étudiants, finalement, prennent part à la vie sociale en dehors de l'université. Hors de son cadre, ils ne sont guère actifs en tant que citoyens. Cela s'explique par les programmes d'études chargés et par le fonctionnement des universités comme des petites villes (exception faite de Bruxelles) dont les étudiants ne sortent que le week-end pour rentrer chez eux. Ainsi, la mobilisation des jeunes sur des sujets comme la discrimination ou l'emploi s'avère très difficile.

1-1999/2000 données de l'institut national de statistiques de Belgique.

2- Données 1997/98 Eurostat.